Régie de l'énergie Québec
Bureau du secrétaire

Montréal, le 23 décembre 2025

Par dépôt électronique (SDÉ)

Me Pierre-Olivier Charlebois
Avocat Fasken
800, rue du Square-Victoria,
Bureau 3500
Montréal (Québec) H3C 0B4

Objet : Audience sur les coûts d'exploitation que doit supporter un détaillant en essence ou en carburant diesel
Dossier R-4289-2025

Maître Charlebois,

La présente fait suite à votre lettre de ce jour par laquelle votre cliente l'Association des distributeurs d'énergie du Québec (l'ADEQ) demande un délai de 4 à 5 semaines pour le dépôt de sa preuve qui était prévue pour le 15 janvier 2026 à midi.

Compte tenu des motifs invoqués à votre lettre, la Régie autorise l'ADEQ à déposer sa preuve **au plus tard le 19 février 2026 à midi**.

Veuillez agréer, Maître Charlebois, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Carolina Rinfret, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ss

500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-2452
Sans frais : 1 888-873-2452
Télécopie : 514 873-2070
www.regie-energie.qc.ca